



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>19 Avril 2023</b>
<b>A :</b>	<b>15 h 00</b>
<b>Fin :</b>	<b>17h30</b>
<b>Présidence :</b>	M . LHUILIER Jacques
<b>Présents :</b>	MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, COSSON Guy, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

### Foot Féminin à 8

La journée 9 du 14/05/2023 , suite au tournoi féminin organisé le Samedi 13 mai 2023 par ES Poulaines est reportée dans son intégralité et obligation de la jouer le week-end de la Pentecôte à 10h. (Samedi, Dimanche, Lundi).

### Championnats

#### **Article 7 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :**

Aucune modification au calendrier ne sera accordée pour la dernière journée de Championnat, sauf si le résultat de la rencontre pour laquelle le changement est demandé n'a aucune influence sur le classement final.

### **I – FORFAITS**

#### **A) Dans les délais**

#### **Match n° 24729229 – ES POULAINES 2 / A. ST VALENTIN 2 du 15.04.2023 – D3 Poule D :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de l'A. St Valentin adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 13.04.2023 à 21h06 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à A. St Valentin (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'ES Poulaines (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**A. St Valention doit :**

- Amende pour forfait = 79 euros
- Indemnités manque à gagner = 76 euros

**Match n° 25569776 – SA ISSOUDUN 1 / FC LEVROUX 1 du 15.04.2023 – U15 D2 Poule A :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club du FC Levroux adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 12.04.2023 à 15h13 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait au FC Levroux (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au SA Issoudun (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**FC Levroux doit :**

- Amende pour forfait = 39 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

**Match n° 25569927 – E. MONTGIVRAY-ARDENTES 2 / SC VATAN 2 du 15.04.2023 – U15 D3 Poule Basse :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club du SC Vatan adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 14.04.2023 à 8h58 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait au SC Vatan (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'E. Montgivray-Ardenes (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**SC Vatan doit :**

- Amende pour forfait = 39 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

## **B) Sur place**

**Match n° 25615163 – AS COINGS CERE 2 / AS ST LACTENCIN 2 du 16.04.2023 – D5 Niveau 2 :**

**Match non joué**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de l'AS St Lactencin, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'AS St Lactencin (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'AS Coings Céré (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**AS St Lactencin doit :**

- Amende pour forfait = 64 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

## **II - COUPE DE L'INDRE**

**Sont qualifiés pour les ½ :** AC Villers, US Villedieu, US Le Blanc, FC Déols

**Le tirage des ½ finales** effectué par Madame Albane Ratsivalaka Directrice de la NR dans les locaux de la Nouvelle République donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le 30 avril 2023 à 14h30 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
<b>Matches ALLER</b>				
25809155	Deols Fc	Villers Ac	30/04/2023	15H

25809154	Villedieu Us	U.S. Le Blanc	30/04/2023	<b>16H00</b>
Matches RETOUR				
25809157	Villers Ac	Deols Fc	18/05/2023	15H
25809156	U.S. Le Blanc	Villedieu Us	18/05/2023	15H

### Coupe de l'Indre Féminines

Le tirage des ¼ de Finale effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres qui se dérouleront **le Dimanche 23 Avril à 10 h** sur le terrain du club premier nommé :

Matches	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
Match n° 1	25804475	Alliance C.S. Buzanc	F.C.M.O.	<b>29/04/2023</b>	<b>20H</b>
Match n° 2	25804476	Arph/Clion E. (Forfait)	Chateauroux	23/04/2023	10H
Match n° 3	25804477	Liniez Ac	Ent. E3b	23/04/2023	<b>12H</b>
Match n° 4	25804478	Touvent Chat.	F.C. Luant	23/04/2023	10H

**Le tirage des ½ finales** effectuées par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres qui se dérouleront sur le terrain du club premier nommé :

Vainqueur match n° 1 / Vainqueur du match n° 2

Vainqueur match n° 4 / Vainqueur du match n° 3

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25807964	Alliance C.S. Buzanc	Arph/Clion E.	18/05/2023	10H
25807966	Alliance C.S. Buzanc	Chateauroux	18/05/2023	10H
25807965	F.C.M.O.	Arph/Clion E.	18/05/2023	10H
25807967	F.C.M.O.	Chateauroux	18/05/2023	10H
25807960	Touvent Chat.	Liniez Ac	21/05/2023	10H
25807962	Touvent Chat.	Ent. E3b	21/05/2023	10H
25807961	F.C. Luant	Liniez Ac	21/05/2023	10H
25807963	F.C. Luant	Ent. E3b	21/05/2023	10H

### CHALLENGE RAYMOND CAUTINAT

Le Tirage des ¼ de finale effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 23 Avril 2023 à 10 h** sur le terrain du club premier nommé :

Matches	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
Match n° 1	25804504	Neuvy Pail As	Liniez Ac	30/04/2023	10H
Match n° 2	25804505	Cluis Ss	Villedieu Us	23/04/2023	10H
Match n° 3	25804506	U.S.A.P.	Ent.Eguzon Sco	23/04/2023	10H
Match n° 4	25804507	F.C. Levroux	Arph/Clion E.	30/04/2023	10H

**Le Tirage des ½ finales** effectuées par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres qui se dérouleront sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

Vainqueur match 1 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25808028	Neuvy Pail As	U.S.A.P.	18/05/2023	10H
25808030	Neuvy Pail As	Ent.Eguzon Sco	18/05/2023	10H
25808029	Liniez Ac	U.S.A.P.	18/05/2023	10H
25808031	Liniez Ac	Ent.Eguzon Sco	18/05/2023	10H
25808024	F.C. Levroux	Cluis Ss	18/05/2023	10H
25808026	F.C. Levroux	Villedieu Us	18/05/2023	10H
25808025	Arph/Clion E.	Cluis Ss	18/05/2023	10H
25808027	Arph/Clion E.	Villedieu Us	18/05/2023	10H

### Coupe de District Henri Legros

**Clubs présents** : JS Pruniers, EGC Touvent Cx

**Le tirage du 3<sup>ème</sup> tour partiel de la Coupe de District Henri Legros** effectué par Mr Hervé BOUCHETAL (JS Pruniers) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 30 Avril 2023 à 15 h 00**, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25814066	Bordes As Les	Coings Cere As	30/04/2023	15H
25814065	St Valentin	Fc Ssrp	30/04/2023	15H
25814064	U.S. Reuilly	Alliance C.S. Buzanc	30/04/2023	15H

### Coupe Edouard Barès

**Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour partiel de la Coupe Edouard Barès** effectué par Mr Hervé BOUCHETAL (JS Pruniers) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 30 Avril 2023 à 15 h 00**, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date match	Heure
25814089	Fc Concremiers	1	Poinconnet Us	3	30/04/2023	15H
25814090	Touvent Chat.	3	Bas Berry Fc	1	30/04/2023	15H
25814126	Veuil Ec	1	U.S.A.P.	3	30/04/2023	15H
25814091	Fc Briantes Lacs	1	As Chabris	2	30/04/2023	15H
25814088	Pruniers Js	1	Anjouin As	1	30/04/2023	15H
25814125	S.C. Tendu	1	Argy Us	1	30/04/2023	15H

## Coupe de District U18

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de District U18 donne la rencontre suivante qui se déroulera le **Samedi 22 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25809304	Sp.C. Vatan	Poulaines - Chabris	22/04/2023	15H30

Exempt : USAP-St Gaultier

## Coupe de District U17

La rencontre suivante qui se déroulera le Samedi 22 Avril 2023 à 15 h 30 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25789112	US St Maur	Ent. FC2MT-Usyp Char	22/04/2023	15H30

## Coupe de District U15

Le tirage au sort donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 22 Avril 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

Match	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
Match 1	25809456	Ent. St Maur / Déols	Issoudun Sa	22/04/2023	15H30
Match 2	25809457	Alliance C.S. Buzanc	Ent. Fc2mt/Usyp	<b>29/04/2023</b>	<b>15H30</b>
Match 3	25809458	Ent. Berry Sud	F.C. Levroux	22/04/2023	15H30
Match 4	25809459	Touvent Chat.	Cx Etoile	<b>26/04/2023</b>	<b>18H15</b>
Match 5	25809460	Foot. Sud Bouzanne	Sp.C. Vatan	<b>19/04/2023</b>	<b>17H30</b>

Le tirage du 3<sup>ème</sup> tour donne la rencontre qui se déroulera le **Samedi 29 Avril 2023 à 15 h 30**, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

Le vainqueur du match n°3 rencontrera le vainqueur du match n°4 le 29 avril à 15h30

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25809484	F.C. Levroux	Touvent Chat.	29/04/2023	15H30
25809486	F.C. Levroux	Cx Etoile	29/04/2023	15H30
25809483	Ent. Berry Sud	Touvent Chat.	29/04/2023	15H30
25809485	Ent. Berry Sud	Cx Etoile	29/04/2023	15H30

## IV - TRESORERIE

**ATTENTION**

Toutes les rencontres de Coupes Seniors et Jeunes sont réglées par le District par virement bancaire

Les rencontres D4 et D5 sont réglées à l'issue du match sur le terrain

**FMI (week-end des 15 et 16 Avril 2023)**

**RETARD DE TRANSMISSION AMENDE 29 €**Départemental 3 poule C

*FCMO ( Match FCMO 2 / LE PONT CHRETIEN ) Transmission le 17/04/2023 à 17h21 au lieu du 16/04/2023 à 24h00*

Départemental 4 poule B

*ST AOUT ( Match ST AOUT / PRUNIERS ) Transmission le 18/04/2023 à 18h00 au lieu du 16/04/2023 à 24h00*

**. Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 34 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
16/04/2023	D3 A	24728767	AS COINGS CERE 1	E. VATAN-BUXEUIL 2
16/04/2023	D3 A	24728768	US BOUGES 1	EGC TOUVENT CX 2
16/04/2023	D3 A	24728769	AS LES BORDES 1	ECL ST CHRISTOPHE 1
16/04/2023	D3 A	24728770	US REUILLY 2	FC DIORS 3
16/04/2023	D3 B	24728970	US MONTGIVRAY 3	BVN 2
16/04/2023	D3 B	24728966	MERS-MONTIPOURET 1	ES SCO 1
16/04/2023	D3 B	24728968	FC VALP 36 2	FC LUANT 1
16/04/2023	D3 B	24728969	ES SAZERAY VIGOULANT 1	AS NEUVY PAILLOUX 1
16/04/2023	D3 C	24729097	FCMO 2	E. PONT CHRETIEN 1
16/04/2023	D3C	24729100	FC OBTERRE 1	FC2MT 2
16/04/2023	D3 D	24729231	US GATINES 2	FC MOULINS BOIS HAULT
16/04/2023	D3 D	24729233	E. PALLUAU-ST GENOU 1	SS ECUEILLE 2

**V – COURRIERS**

. Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive du 13/04/2023

Prochaine réunion **Mercredi 26 avril 2023**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER

